

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2017
N°99/2017**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE QUATRE DECEMBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : NIVON J., BARET E, CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., DIETRICH F., GALLEGRO G., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

PROCURATIONS : CAILLAT G. à NIVON J., CHAIB J. à CERONI J., DIBON C. à SANCHEZ D., HAMEL E. à GALLEGRO, MILET F. à MENDEZ M.

ABSENTE : KOENIG S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Sylvie CHABANY est nommée secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)

Monsieur le Maire présente au Conseil l'état d'avancement du projet de réalisation d'un dispositif de vidéoprotection.

Les référents sûreté de la gendarmerie ont rendu leur rapport, identifiant 9 sites à protéger. Pour chaque site, des préconisations concernant le type et le nombre de caméras sont formulées.

Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire de conduire au préalable une étude réseau visant à créer un réseau communal privé pour l'alimentation en télécommunications et en énergie entre les différents équipements communaux, auquel seraient raccordées les caméras, dans un souci de maîtrise des coûts de fonctionnement.

Le budget prévisionnel pour la réalisation d'une telle étude est évalué à 15 000 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De valider le principe de s'engager dans la démarche de vidéoprotection
- De l'autoriser à lancer l'étude réseau
- De solliciter une subvention au titre du FIPD pour la réalisation de cette étude

Envoyé en préfecture le 08/12/2017
Reçu en préfecture le 08/12/2017
Affiché le 08/12/17
ID : 038-213800717-20171204-D171204__8-DE

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE la démarche de mise en place d'un dispositif de videoprotection

AUTORISE le Maire à lancer l'étude réseau

DEMANDE au Préfet une subvention au titre du FIPD pour le financement de cette étude.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 05 décembre 2017.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification

